



## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 19 MARS 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 19 mars 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Éric JACQUET**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Anne-Claire ROUANET (à Michèle EYMARD) - Bruno THUET (à Béatrice DHENNIN) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN)

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE..... 2
  - 1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ..... 2
  - 2. ÉCLAIRAGE DES LOTISSEMENTS PRIVÉS..... 4
- URBANISME..... 6
  - 3. PARCELLE BE 420 – RUE DU PRESBYTÈRE..... 6
  - 4. PARCELLES BL 124, 125, 126, 127 – LIEU-DIT LES RONZIÈRES..... 7
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 7
  - 5. SOUTIEN À MAYOTTE SINISTRÉE PAR LE CYCLONE CHIDO ..... 7
  - 6. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)..... 9
  - 7. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)..... 10
- RESSOURCES HUMAINES..... 11
  - 8. SERVICES MUNICIPAUX ..... 11
  - 9. SERVICES MUNICIPAUX ..... 11
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE ..... 12
  - 10. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ..... 12
  - 11. DÉSAFFECTATION DU BÂTIMENT SCOLAIRE JEAN MOULIN A ..... 13
- INFORMATIONS ..... 14
  - 1. Décisions du Maire..... 14
  - 2. État des contentieux ..... 15
  - 3. Informations diverses..... 17

**M. Serge BÉRARD** : Bonsoir à tous. Nous allons, si vous le voulez bien, débiter cette séance. Je propose qu'Éric JACQUET soit secrétaire de séance, s'il est d'accord. Il est d'accord, c'est parfait. J'ai donc trois pouvoirs :

- Anne-Claire ROUANET à Michèle EYMARD
- Bruno THUET à Béatrice DHENNIN
- Guy BOISSERIN à Nicolas KELEN

Nous devrions être 30 et 3 représentés donc 33, nous sommes au complet ? Il manque Isabelle WEULERSSE donc nous voterons à 32.

Tout le monde a reçu les documents qui vous ont été transmis pour ce Conseil municipal dont le procès-verbal du Conseil municipal du 12 février ? Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à ce Conseil municipal du 12 février ; sur le compte-rendu ? Il n'y en a pas donc je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Est-ce qu'il y aura des questions orales ? Oui, très bien parfait.

Je vous propose de prendre connaissance de l'ordre du jour.

Nous aurons deux délibérations présentées par Jean-Philippe GILLET sur le thème de la protection de l'environnement ; une convention avec LÉKO et une convention avec le SIGERLY concernant les éclairages des lotissements privés. Mme GRILLON aura deux délibérations qui concernent des acquisitions de parcelles, et nous sommes au complet (*Isabelle WEULERSSE arrive*).

J'aurai moi-même trois délibérations qui portent sur un soutien à Mayotte ; nous avons échangé sur ce sujet et puis le prolongement de la procédure pour remplacer un élu démissionnaire au sein de la commission consultative des services publics et au sein de la commission d'appel d'offres.

Pierre FRESSYNET aura deux délibérations concernant les créations d'emplois saisonniers et la modification du tableau des emplois permanents. Ensuite, Sébastien FRANÇOIS conclura ces délibérations avec une convention territoriale globale et la désaffectation du bâtiment scolaire Jean Moulin. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions en préambule, je vous propose de commencer et je donne la parole à Jean-Philippe GILLET.

## • AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

### 1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### CONVENTION AVEC LÉKO

Autorisation de signature

**Rapporteur(s) :** Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais commencer par la première délibération qui concerne une convention avec l'organisme LÉKO dans le but de mieux protéger notre environnement. Comme vous avez pu le lire dans la convention, cette convention porte sur les déchets abandonnés et diffus ; c'est un joli nom pour définir moins prosaïquement tous les emballages qui sont abandonnés sur la voie publique.

LÉKO est un éco-organisme, au même titre que CITÉO qui est plus connu et qui est plus ancien et cet organisme, agréé par l'État, a en charge de gérer pour le compte des entreprises qui produisent ou importent des produits emballés et des papiers graphiques sur le territoire français, leur Responsabilité Élargie de Producteurs, pour la gestion des emballages ménagers et des papiers graphiques.

À ce titre, LÉKO est habilité à percevoir des écocontributions de la part de ces entreprises et LÉKO s'inscrit donc comme un acteur pleinement engagé dans l'économie circulaire au service de la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques en France et à l'international et, toujours cet organisme, revisite l'offre et stimule l'activité du secteur avec pour ambition, en ce qui nous concerne plus particulièrement, d'accompagner les citoyens dans leur geste de tri et l'adoption d'un mode de consommation responsable et plus respectueux de l'environnement ainsi que de soutenir les collectivités dans leurs efforts de collecte, de tri et de recyclage des déchets d'emballages et papiers.

Ce qui devient plus intéressant, c'est que cet éco-organisme, LÉKO, peut contribuer aux coûts des opérations de gestion et de nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés, supportés par les communes afin de réduire les déchets abandonnés au sein de l'espace public.

Nous avons donc proposé de contractualiser avec cet organisme. Ce soutien financier aux collectivités est proportionnel à la taille de la commune donc la taille de la commune fait que, pour la Ville de Brignais, le montant du soutien applicable est de 3.2 € par habitant et par an, ce qui est quand même une somme assez significative puisqu'en gros cela fait 40 000 €.

Pour obtenir bien sûr ce soutien financier de LÉKO, la commune doit leur fournir des informations nécessaires, en fonction de sa catégorie et indiquer les types d'actions possibles mises en œuvre sur son territoire. Nous devons également préciser les actions déjà engagées et poursuivies, ainsi que les nouvelles actions envisagées, leur fréquence ainsi que la durée de mise en œuvre. Je ne vais pas rentrer dans le détail des actions qui sont proposées.

Cette convention prendrait effet au premier jour du semestre de la date de signature avec les différentes parties donc la commune et l'organisme LÉKO et ce, jusqu'au 31 décembre 2027. Cette convention peut être reconduite tacitement s'il n'y a pas d'opposition des deux partenaires, vers une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum.

Dans le cadre de la politique de propreté menée sur la commune, il est proposé de conventionner avec cet éco-organisme. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la convention entre la Ville de Brignais et LÉKO ; autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle que présentée en séance et jointe en annexe ; dire que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 74 – compte 747888 du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 et suivants puisque l'engagement est sur plusieurs années.

Ce dossier a été vu en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 11 mars 2025. Je peux peut-être apporter quelques précisions puisqu'en commission il y avait eu une discussion sur le type de déchet qui était considéré donc il s'agit vraiment des déchets qui sont collectés sur la voie publique, c'est-à-dire par le picorage.

Les poubelles de tri qui sont installées sur le centre-ville donc celles qui sont en grises et les autres qui ont une collerette jaune ainsi que tout ce qui est collecté avec la balayeuse et puis il y a un autre appareil que vous avez vu, qui est le glouton, qui se déplace ; ce qui veut dire que jusqu'à présent, la plupart de ces produits collectés partaient généralement à l'incinération. C'est collecté au niveau des services techniques et il n'y avait pas vraiment de tri alors que là, ça permet de récupérer tout ce qui est « emballages » pour reprendre la filière valorisation de ce qui est équivalent à ce qui est collecté dans les poubelles jaunes donc c'est un mieux.

Au niveau engagement de la commune, disons que par rapport à ce qui est demandé, la plupart des actions étaient engagées ou en passe d'être engagées. C'est un complément d'aide pour quelque chose qui est déjà partiellement effectué par la commune et qui favorisera donc la propreté de la commune. Dans la délibération, vous avez dû voir la façon dont les montants alloués seront versés donc c'est généralement un trimestre après avoir fourni les pièces et là c'est un engagement jusqu'en 2027, reconductible jusqu'en 2029. S'il y a d'autres questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Je crois qu'il y a eu un bon débat en commission à ce sujet. S'il n'y a pas de remarques, nous allons rentrer dans ce dispositif, si vous le souhaitez. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité ; parfait, merci.

## 2. ÉCLAIRAGE DES LOTISSEMENTS PRIVÉS

### CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE SIGERLY

#### Autorisation de signature

#### Rapporteur(s) : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : La deuxième délibération porte sur la mise en place d'une convention tripartite avec le SIGERLY au sujet de l'éclairage des lotissements privés. Je rappelle que nous entendons par lotissements privés que ce sont des lotissements privés, comme son nom l'indique mais qui laissent quand même un accès public puisqu'il y a certains lotissements privés dont l'entrée est fermée par un portail. Ces lotissements sont ouverts à la circulation publique et ce sont donc ceux qui sont concernés.

Je rappelle, je fais un petit historique quand même concernant l'éclairage de ces lotissements. Par délibération du 26 janvier 1989, la commune s'est engagée à l'époque à prendre en charge les consommations électriques des lotissements privés et cet engagement a été confirmé depuis par une délibération du 24 janvier 2013 où la commune prend en charge la maintenance courante donc petite maintenance en plus des consommations électriques et participe financièrement au remplacement des luminaires de type « boule » ou « à vapeur de mercure » des lotissements privés. Ce sont donc les systèmes d'éclairage qui étaient assez anciens et forts consommateurs d'énergie.

Ainsi, en 2013 - 2015 sur cette période, 51 conventions ont été signées avec des lotissements ou copropriétés privés desservis par un réseau d'éclairage, ce qui représente 245 points lumineux. L'éclairage des lotissements a été rénové, avec un remplacement des luminaires par des luminaires à vapeur de sodium d'une puissance moyenne de 70 watts donc c'est déjà quelque chose de plus vertueux ; nous ne sommes pas au stade led mais c'est quand même la dernière génération avant les leds, et la mise aux normes des armoires d'éclairage de façon à avoir des installations assez homogènes.

Depuis 2023, vous savez tous que la compétence éclairage public a été déléguée au SIGERLy. Ainsi, la commune demande au SIGERLy de prendre en charge, du fait de cette compétence, l'achat d'énergie et la maintenance courante de l'éclairage de ces lotissements et voies privées situées sur le territoire hormis, comme je l'ai dit en préambule, les lotissements fermés à la circulation publique.

Le coût de l'intervention du syndicat est intégré dans la contribution de la commune, l'entretien et les frais d'achat d'énergie présentant un intérêt collectif ne pouvant pas être mis à la charge des lotissements dont les voies privées restent ouvertes à la circulation.

Du fait de ce changement, il convient donc de renouveler toutes les conventions avec les lotissements ou copropriétés privés et de signer avec chacun une convention tripartite fixant les conditions de prise en charge de l'éclairage des voies de chaque lotissement ou copropriété ouvert à la circulation publique concernant la maintenance courante et l'achat d'énergie.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la convention tripartite fixant les conditions de prise en charge de l'éclairage des voies de chaque lotissement ou copropriété ouvert à la circulation publique concernant la maintenance courante et l'achat d'énergie et, en deuxième point, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle que présentée en séance et qui a été jointe en annexe. Ce dossier a été vu le 11 mars 2025 en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement ».

Je reviens sur les discussions qui ont eu lieu lors de la commission n°3 où il a été dit : puisque le SIGERLy se substitue à la commune, est-ce qu'il ne serait pas plus simple de faire une convention bipartite entre le SIGERLy et les lotissements ? Alors ce n'est pas possible parce que malgré tout, la commune de par le pouvoir de police du Maire, est responsable de l'éclairage et en particulier des règles d'extinction. Du coup, la convention doit être tripartite de ce fait-là.

**M. Serge BÉRARD** : En fait ce n'est pas le SIGERLy qui peut déterminer qui prend en charge ; enfin ce qui est pris en charge sur la commune, c'est bien le choix de la commune donc du Maire en l'occurrence et on prolonge le choix qui a été fait dans le passé.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Il y a un deuxième point qui avait été évoqué en commission n°3 ; alors je n'ai pas tout à fait la réponse, c'était l'estimation des consommations. Par contre, ce que j'ai pu recueillir, d'après le SDAL qui est le nom qui repère tous les points d'éclairage sur la commune et nous avons 2 372 points lumineux et les lotissements en question représentent 245 points lumineux. J'ai les puissances de consommation donc pour la somme de tous les lotissements, cela représente 17 kilowatts pour une consommation totale de 237 kilowatts pour la commune, ce qui représente 7 % de la consommation ; c'est la puissance installée qui est en kilowatt.

**M. Serge BÉRARD** : Ils ne parlent pas de la consommation ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Non donc c'est la puissance installée. Je n'ai pas le coût mais en gros, cet ensemble représente 7 % de la puissance installée en éclairage public sur la commune.

**M. Serge BÉRARD** : Nous serons de l'ordre de 10 %, selon le tarif de l'électricité.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui, cela peut varier suivant le tarif de l'électricité.

**M. Serge BÉRARD** : Nous serions aux alentours de 20 000 – 25 000 € je pense.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Cela représente une part certes significative mais quand même assez faible de l'ensemble. Voilà, je pense avoir répondu aux questions de la commission.

**M. Serge BÉRARD** : Il y a peut-être d'autres questions ?

**M. Lionel CATRAIN** : En fait, deux remarques. La première remarque c'était l'interrogation sur l'intérêt pour la commune de signer cette convention ; c'est que dans la convention en fait il n'y a aucune obligation pour la commune. Toutes les obligations sont soit pour le SIGERLy soit pour les copropriétaires donc nous nous sommes vraiment interrogés sur l'intérêt d'un signataire alors qu'il n'a aucune obligation dans la convention. Il nous aurait semblé plus judicieux de revoir éventuellement la convention qu'on a de transfert de l'éclairage public avec le SIGERLy en lui demandant d'intégrer la convention que nous avons avec les copropriétaires et que SIGERLy ait, lui, une convention avec les copropriétaires pour que chacun gère les trucs de son côté.

**M. Serge BÉRARD** : D'accord, c'est un montage juridique qui pourrait être différent mais en tous cas, celui que nous sommes en train de mettre en place, il va fonctionner.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui. Aussi, ce qu'il faut noter, c'est qu'une des craintes des résidents était d'avoir affaire justement qu'au SIGERLy et c'était aussi une façon de les rassurer, de dire que la commune étant tripartite et pour eux, le point d'entrée, s'il y a un souci, ce sera la mairie ; la commune.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Nous ne faisons que prolonger l'existant en termes de coût et de mode de fonctionnement. S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**M. Lionel CATRAIN** : Nous ne prenons pas part au vote.

**M. Serge BÉRARD** : Donc avec 2 non prise au vote donc 31 votants et 31 favorables.

- **URBANISME**

- 3. PARCELLE BE 420 – RUE DU PRESBYTÈRE**

- CESSION PARTIELLE – Approbation

- Rapporteur(s) : Valérie GRILLON**

**Mme Valérie GRILLON** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter deux délibérations d'ordre, que vous avez déjà l'habitude voir passer ; cela concerne des cessions de parcelles. Pour la première délibération, cela concerne la parcelle BE 420 – Rue du Presbytère. Normalement vous avez en annexe le plan qui était joint pour localiser la parcelle. Il s'agit d'un bout de terrain qui est sur la rue du Presbytère pour lequel la CCVG fait déjà l'entretien avec toute la voirie et donc nous allons rétrocéder à la CCVG à l'euro symbolique, comme c'est fait habituellement et la surface de ce reliquat de parcelle est de 36 m<sup>2</sup>.

La commune restera donc propriétaire du reste de la parcelle pour une surface de 870 m<sup>2</sup>.

Cela a été vu en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 11 mars 2025 et il n'y a pas eu de remarque particulière.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

#### 4. PARCELLES BL 124, 125, 126, 127 – LIEU-DIT LES RONZIÈRES

CESSION – Approbation

**Rapporteur(s) : Valérie GRILLON**

**Mme Valérie GRILLON** : La deuxième délibération concerne aussi, comme je vous l'ai dit, des cessions de parcelles sur le lieu-dit Les Ronzières ; vous allez avoir également à l'écran aussi une représentation des parcelles concernées. Il s'agit de plusieurs parcelles donc vous retrouverez les numéros sur la délibération, je ne vais pas tous les citer. En réalité, il s'agit d'un ancien chemin agricole qui n'avait plus d'usage et qui n'est même plus repéré du tout et qui est limite avec la société SCI des Ronzières qui nous a fait une demande d'acquisition. Comme nous, nous n'avons pas l'entretien et il n'y a aucun intérêt à ce qu'on le conserve donc nous avons accepté la vente.

Les domaines ont donné leur évaluation à 30 € du mètre carré avec une dépréciation de 75 % à ce qui est fait habituellement sur ce secteur en zone PLU industrie parce que ces parcelles sont enclavées. Or, la commune peut remonter le prix, c'est tout à fait acceptable et c'est ce que nous avons fait. Nous l'avons fait de moins de 75 % parce qu'en fait ces parcelles viennent valoriser le terrain et il reste quand même du terrain constructible donc ce qui permet de valoriser toute l'assiette de la propriété

Il a donc été fait une proposition au propriétaire de 10 000 € pour une surface totale de 105 m<sup>2</sup> ; ce qu'il a accepté. Cela a été vu en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » également le 11 mars 2025 et il n'y a pas eu de remarque.

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons vendu assez peu d'actifs dans ce mandat ; cela en fait partie donc à chaque fois que nous avons quelque à vendre nous essayons de le vendre au meilleur prix.

**Mme Valérie GRILLON** : Oui et puis là, il n'y a pas d'intérêt communal à préserver une bande qui sépare une propriété en fait.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense que là, cela arrange tout le monde ; à la fois la commune et le propriétaire. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

### • ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5. SOUTIEN À MAYOTTE SINISTRÉE PAR LE CYCLONE CHIDO

Don à la protection civile

**Rapporteur(s) : Serge BÉRARD**

**M. Serge BÉRARD** : J'ai trois délibérations donc la première concerne une proposition de soutien à Mayotte.

La France est un grand pays avec en plus ses territoires d'outre-mer et départements d'outre-mer et, comme vous le savez, Mayotte a été victime d'une terrible catastrophe naturelle avec un ouragan ; un cyclone qui a détruit complètement toute l'île. De très nombreuses collectivités, communes, départements se sont associés à l'État pour apporter une contribution. Nous vous proposons, par solidarité, d'accorder également un don à une structure qui sera à même de remettre l'argent et d'utiliser cette somme dans les meilleures conditions ; en l'occurrence à la Protection civile qui est un partenaire de l'AMF puisque pour choisir la structure qui pourrait porter ce don, nous nous sommes tournés vers l'AMF comme nous le faisons souvent et l'AMF nous a proposé d'utiliser le levier de la Protection civile.

Cette proposition a été vue en commission finances, en commission solidarité donc il vous est proposé d'apporter une contribution au mouvement de solidarité nationale en faveur des sinistrés de Mayotte, ravagés par le cyclone Chido à hauteur de 2 000 € donc remise à la Protection civile. Nous aurions pu le faire un plus tôt, nous n'avons pas pu le mettre en place au Conseil municipal qui avait suivi la catastrophe et nous paraissait une bonne chose. Malheureusement, sur chaque mandat il y a quelques événements terribles comme ceux-là sur le territoire et à chaque fois les collectivités se soutiennent et se serrent les coudes.

**Mme Sylvie GUINET** : Bonsoir. Connaissons-nous le montant que les autres communes ont alloué, pour avoir un ordre d'idée ?

**M. Serge BÉRARD** : Je sais que le Département a donné ; je vais vous dire une bêtise, je n'ai pas en tête ; oui 10 000 €. La Ville de Lyon aussi, de très nombreuses villes mais nous n'avons pas recensé. La CCVG, je ne crois pas ; Chaponost aussi, 2 000 € sur la Communauté de communes, je sais. C'est à peu près de l'ordre de ce que nous faisons habituellement.

**Mme Christiane CONSTANT** : Bonsoir. Pouvons-nous faire le même geste envers la Réunion ?

**M. Serge BÉRARD** : Je crois que nous ne sommes pas dans les mêmes...

**Mme Christiane CONSTANT** : Nous ne sommes pas dans les mêmes proportions mais nous pourrions quand même faire quelque chose pour la Réunion, non ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est quelque chose que nous pourrions soumettre à une commission et en débattre en commission. C'est vrai qu'en général nous intervenons sur les situations les plus critiques qui sont absolument dramatiques comme celle-là.

Alors après il faut bien mettre le curseur quelque part. Il y aura une commission solidarité et lors de cette commission n'hésitez pas à proposer cela à vos collègues et à engager un débat sur cette question. En tout cas, je vous propose d'approuver un don de 2 000 € à la Protection civile.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Merci pour cette solidarité.

## 6. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

### Modification des membres

**Rapporteur(s) :** Serge BÉRARD

**M. Serge BÉRARD :** Lors du précédent Conseil municipal, nous avons abordé la modification de Commission Consultative et la Commission d'Appel d'Offres du fait de la démission d'un de nos collègues. Suite à cette délibération, des candidatures ont été proposées donc je ne vais pas rentrer dans le détail. Si je commence par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui ne se réunit pas très souvent et qui, vraisemblablement ne se réunira pas avant la fin du mandat mais pour autant, elle sera pourvue.

Cette commission, comme vous l'avez sur la délibération, est constituée de personnes du Conseil municipal et d'autres acteurs extérieurs. Il s'agit là renouveler, enfin de valider une nouvelle représentation du Conseil municipal. Cette représentation est constituée de trois titulaires et de trois suppléants pour la liste « Parlons Brignais », un titulaire et suppléant pour la liste « Brignais ensemble », un titulaire et suppléant pour la liste « Mieux vivre à Brignais ».

Il a donc été proposé, depuis ce dernier Conseil municipal, des candidats ; alors en fait simplement un changement proposé par la liste « Brignais ensemble » suite à la démission du titulaire. C'est donc Mme Isabelle WEULERSSE qui est proposée avec, en suppléant, Mme Solange VENDITTELLI. Comme a priori nous n'allons pas changer la structure, je vous propose de peut-être passer par un vote à main levée pour valider l'ensemble de cette nouvelle liste qui serait donc constituée d'Anne-Claire ROUANET en titulaire, Nicolas KELEN, Claude MARCOLET, Isabelle WEULERSSE et Lionel CATRAIN et, en suppléants, Bruno THUET, Jean-Philippe GILLET, Jean-Philippe SANTONI, Solange VENDITTELLI et Christiane CONSTANT. Je pense que nous pouvons proposer de voter, si vous en êtes d'accord ; enfin est-ce que quelqu'un s'oppose-t-il à un vote à main levée ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter à main levée. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la liste telle que je l'ai proposée ? Que ce soit pour les titulaires ou les suppléants ; non. Quelqu'un s'abstient-il ? La liste est adoptée à l'unanimité. Mme la directrice générale, la procédure est bien conduite ainsi ? Parfait ; j'ai le tampon.

**Mme Sylvie GUINET :** Par rapport aux associations locales, est-ce que ce sont des délibérations que nous passons ou pas ?

**M. Serge BÉRARD :** Non, là on les désigne.

**Mme Sylvie GUINET :** Mais du coup ça ne passe pas en délibération parce que je n'ai pas retrouvé de délibération. Quand je vois que les « 400 coups », il y a toujours de désigner le titulaire et le suppléant ; ils n'ont peut-être plus envie d'y être.

**M. Serge BÉRARD :** En fait ce sont des désignations qui sont validées ; on ne vote pas sur les titulaires.

**Mme Clémentine HOCHART :** *Si, la liste que vous avez votée comprend bien aussi les associations. Juste pour apporter une précision, la CCSPL se réunit dans notre cas pour la RCAVB donc pour le Briscope et elle doit se réunir au moins une fois dans le mandat, souvent à la fin du mandat, de manière à présenter l'action de la Régie Culturelle Autonome.*

*En fait les associations, ce sont celles qui avaient été proposées en 2020. Il a simplement été, en accord avec « Quais du départ » et le « Festival de la Bulle d'Or », demandé à ce que ces deux associations soient permutées et nous avons fait préciser car ce n'était pas le cas dans la précédente délibération, à l'association du « Théâtre des 400 coups » quels étaient les membres qui seraient amenés à siéger lors de la commission si elle se réunissait.*

**M. Serge BÉRARD** : Merci pour ces précisions alors.

Effectivement, nous avons aussi validé les représentants de ces associations qui siégeront.

**Mme Agnès BÉRAL** : Je tiens juste à préciser aussi qu'il y avait donc la culture effectivement avec deux associations et le patrimoine.

C'est pour cela qu'il y a les « Amis du Vieux Brignais » ; c'est Béatrice qui nous avait posé la question lors de la commission n°1.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien.

## **7. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Renouvellement des membres

**Rapporteur(s) : Serge BÉRARD**

**M. Serge BÉRARD** : La deuxième délibération concerne, sur le même principe, la Commission d'Appel d'Offres mais là il n'y a que des élus qui sont parmi les titulaires donc même motif, même démarche. Nous avons quatre titulaires et quatre suppléants de la liste « Parlons Brignais », un titulaire et un suppléant de la liste « Brignais ensemble ». Il nous a été proposé, suite à la délibération qui a été présentée lors du dernier Conseil une nouvelle candidate pour remplacer le candidat démissionnaire et, en l'occurrence, Mme WEULERSSE et Mme VENDITTELLI devenant suppléante puisque c'était Mme WEULERSSE qui était suppléante.

Pour cette Commission d'Appel d'Offres, je vous propose la même démarche, c'est-à-dire de faire un vote à main levée pour valider ce changement.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non, auquel cas est-ce que la liste, telle qu'elle est proposée de titulaires Guy BOISSERIN, Roger REMILLY, Valérie GRILLON, Béatrice DHENNIN, Isabelle WEULERSSE comme titulaire, Jean-Philippe SANTONI, Agnès BÉRAL, Erwan LE SAUX, Bruno THUET et Solange VENDITTELLI comme suppléante, est-elle acceptée ?

Est-ce qu'il y a un refus ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Non. Je vous propose de valider cette nouvelle liste de titulaires et suppléants pour la Commission d'Appel d'Offres qui va fonctionner jusqu'à la fin de ce mandat. Là aussi, Mme la directrice, c'est ok sur la procédure ?

**Mme Clémentine HOCHART** : Parfait.

**M. Serge BÉRARD** : Merci beaucoup.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 8. SERVICES MUNICIPAUX**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

- Créations d'emplois saisonniers

- Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET**

**M. Pierre FRESSYNET** : Bonsoir. Je vous présente deux rapports qui sont un peu habituels. Le premier, c'est sur la création d'emplois saisonniers pour l'été. Il s'agit de 7 emplois saisonniers pour la période d'été donc 4 au cadre de vie et 3 aux espaces verts. C'est donc la même chose que les années précédentes et il y a une logique effectivement là-dedans parce qu'il y a du surcroît de travail en période estivale pendant que les équipes prennent leurs congés. Au niveau cadre de vie, la période de juin-juillet, c'est vrai qu'il y a beaucoup de manifestations, beaucoup de travail pour eux et les travaux sur les équipements lourds se font plutôt sur cette période d'été quand il fait assez beau.

Pour les espaces verts, c'est logique, il y a plus de travail sur les plantations, il y a l'entretien des massifs à faire et il y a beaucoup d'arrosage. Ces emplois saisonniers sont des adjoints techniques, ils sont à temps plein en catégorie C et sont supervisés et dirigés par des permanents qui se relayent pour leurs congés et c'est là où il y a un équilibre à trouver entre le besoin des agents qui souhaitent bénéficier des beaux jours pour leurs vacances donc il faut essayer d'équilibrer leurs congés et le besoin de maintien d'une ville en état de propreté, bien accueillante et c'est un peu aussi pour ça que nous avons besoin de ces saisonniers pour compléter les équipes.

Ce sujet a été vu en commission n°1 et il vous est demandé d'autoriser la création au tableau des effectifs de ces 7 emplois saisonniers. Ce sera donc pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Dans la délibération, nous précisons que les emplois sont rémunérés au premier échelon d'adjoint technique et qu'ils auront un régime indemnitaire selon les règles en vigueur.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pour ces recrutements de saisonniers, qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci.

- 9. SERVICES MUNICIPAUX**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- Transformation d'un emploi permanent

- Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET**

**M. Pierre FRESSYNET** : Nous continuons sur le tableau des effectifs. Là il s'agit d'une transformation d'un emploi permanent. Nous transformons son poste en fait parce que la personne va partir. Il s'agissait d'un emploi d'auxiliaire de puériculture qui est transformé en un emploi d'agent administratif. En fait ce poste était attribué à une personne qui était en situation de reclassement professionnel sur l'année qui vient de passer et elle se reclassifie sur un métier administratif. Elle a un statut de fonctionnaire et elle a effectué sa période de reclassement à Brignais et elle a postulé sur un poste d'assistante en hôpital.

Le détachement est possible donc évidemment entre les trois fonctions publiques ; je dis évidemment parce que la question avait été posée en commission n°1 donc le détachement est possible entre les trois fonctions publiques donc la collectivité territoriale, l'hospitalière et l'État.

Pour valider ce détachement vis-à-vis de l'hôpital concerné, il fallait d'abord procéder au changement du cadre d'emplois pour pouvoir produire un arrêté de détachement sur le bon profil qui est agent administratif au lieu d'auxiliaire de puériculture. C'est le but de ce rapport en fait qui vous demande d'autoriser la création d'un emploi d'adjoint administratif qui est en catégorie C à temps plein ; ce qui permettra de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**M. Serge BÉRARD** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous pouvons dire que nous avons eu deux cas de figure comme ça de reclassement de personnes qui ne pouvaient plus exercer leur emploi, qui ont changé, qui ont suivi cette période de reclassement et toutes les deux ont trouvé un travail à la sortie de cette période et je pense que c'est un très beau succès ; une très bonne procédure. Alors certes, c'est difficile pour les agents qui sont obligés de changer d'activité ; c'est difficile pour la collectivité qui supporte un coût supplémentaire mais in fine, quand cela se termine comme ça, tout le monde est gagnant.

**Mme Christiane CONSTANT** : Donc elle passe de catégorie B en catégorie C ?

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 10. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU RHÔNE ET LES COMMUNES DE CHAPONOST, MILLERY, MONTAGNY, VOURLES ET CHARLY

Avenant

**Rapporteur(s)** : Sébastien FRANÇOIS

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Bonsoir. Je vais vous présenter un rapport qui concerne un avenant de la Convention Territoriale Globale, aussi connue sous le nom de CTG. Nous vous rappelons dans ce rapport que le 27 janvier 2021, nous avons signé cette CLG qui lie en fait la Caisse d'Allocations Familiales et qui nous lie avec les communes de Chaponost, Millery, Montagny, Vourles, Charly et Brignais évidemment.

Nous vous rappelons aussi que c'est un outil politique, cette CTG, sur les thématiques de la CAF donc en l'occurrence la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et l'accompagnement social.

Normalement, cette CTG devait prendre fin au 31 décembre 2024. Or, les tumultes politiques de l'année dernière n'ont pas permis à la CAF d'avoir les éléments qui fixaient les bonnes conditions de renouvellement de la CTG. Du coup, la CAF nous a proposé de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2025, ce dont nous avons évidemment accepté.

Nous profitons de cet avenant pour acter le fait que la commune de Charly sort de la CTG. Initialement, Charly était avec nous puisqu'elle était liée à la commune de Millery via le relais d'assistantes maternelles et, avec les divers changements qu'il y a eu depuis, cela n'a plus lieu d'être aujourd'hui donc Charly a émis le souhait de sortir de la CTG, ce qui était prévu sur la nouvelle, ils sont sortis au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Sylvie GUINET** : Quand vous nous aviez présenté cette première délibération ; enfin la signature de la convention territoriale, il était expliqué qu'il y avait des comités de pilotage...

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Oui.

**Mme Sylvie GUINET** : Est-ce qu'au sein de ces comités il y a des choses qui ont été revues, corrigées ? Il y avait, je ne sais pas combien de thématiques qui avaient été déclarées et est-ce que dans toutes ces thématiques tout marche bien ou alors il y a des choses qui vont être prévues ? La prochaine signature permettrait de réajuster un peu tout cela.

**M. Sébastien FRANÇOIS** : C'est exactement ça. Là nous sommes en train de travailler sur la nouvelle CTG que nous signerons en janvier l'année prochaine, ce qui était prévu. Nous avons notre première réunion courant avril car tout a pris du retard parce que nous n'avons su que tardivement que nous allions être prolongés, enfin ça a été un peu plus long donc là en avril nous allons faire un premier COPIL sur la nouvelle CTG ; d'ailleurs je pense que vous serez conviés puisque c'est un COPIL. Du coup, nous ferons le bilan à ce moment-là.

**M. Serge BÉRARD** : D'autres questions ? Pour l'adoption de cet avenant sur la CTG, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 11. DÉSAFFECTATION DU BÂTIMENT SCOLAIRE JEAN MOULIN A

**Rapporteur(s)** : Sébastien FRANÇOIS

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Le nouveau rapport concerne la désaffectation du bâtiment scolaire Jean Moulin A. Comme vous le savez, l'école Jean Moulin a changé de bâtiment. Elle est aujourd'hui dans ce que nous appelions avant le bâtiment B donc la nouvelle école Jean Moulin. Du coup, le bâtiment qu'elle utilisait avant donc le bâtiment Jean Moulin A n'est plus une école et on se doit donc de désaffecter ce bâtiment. C'est le but de ce rapport en application des articles du Code général des collectivités territoriales.

**M. Serge BÉRARD** : Rien de plus, c'est technique. S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Au passage, nous allons suggérer je crois, de changer de nom.

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Oui, nous vous proposerons. Là nous allons travailler et, comme nous l'avons fait pour le Parc Birabent, nous allons sans doute soumettre à la populations plusieurs noms pour renommer ce bâtiment.

**M. Serge BÉRARD** : Oui puisque nous aurons l'école Lassagne, l'école Jean Moulin et finalement ce bâtiment n'est plus une école. Ce sera l'occasion de rendre hommage à des personnalités ou donner un nom en tout cas qui pourrait convenir aux Brignairots.

**M. Lionel CATRAIN** : Pardon mais si ce n'est plus une école, on ne va pas commencer à donner des noms à tous les bâtiments de Brignais.

**M. Serge BÉRARD** : C'est quand même un bâtiment atypique ; c'est presque comme un gymnase mais cela pourra faire l'objet d'un débat, si certains pensent que ce n'est pas utile. En tout cas c'est un lieu qui va vivre ; nous n'avons pas encore défini la destination mais je pense que la prochaine équipe municipale aura à se déterminer sur le devenir de ce bâtiment parce que vous savez que tout le secteur Jean Moulin – Lassagne, en dehors des écoles qui sont désormais bien positionnées et qui ne devraient pas bouger pendant pas mal de temps mais pour le reste, en ce qui concerne le Centre social actuel, ce bâtiment-là, nous avons une réflexion aussi sur le bâtiment qui abritait des agents ; le bâtiment résidentiel à côté.

Tout ce secteur est appelé à se remettre en cause au fil du temps et il y aura un gros projet que nous avons d'ailleurs plus ou moins débattu dans le cadre du schéma directeur immobilier écologique donc nous aurons l'occasion, ou les futurs élus auront l'occasion de revenir là-dessus. Nous avons terminé je crois, s'il n'y a pas d'autres points.

Vous allez nous présenter les décisions du Maire ainsi que les contentieux. Nous aurons ensuite M. SANTONI qui nous présentera le bilan de l'aqueduc du Gier et nous allons donner trois informations et il y aura la question de Mme BEUGRAS. Nous allons commencer par les décisions.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

**Rapporteur** : Clémentine HOCHART

**Mme Clémentine HOCHART** : *J'attaque avec les décisions donc nous en avons deux pour ce Conseil. La première du 10 mars, elle concerne le marché d'acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants auprès d'une crèche à destination des familles brignairotes et de leurs jeunes enfants. Nous vous avons présenté le sujet lors d'une Commission générale. La consultation a été lancée et c'est CRECHEO SAS – Les Bébé Explorateurs qui a été retenu pour un montant annuel de 76 000 € et l'engagement de la collectivité porte sur cinq ans.*

*La deuxième décision, il s'agit d'une modification, alors c'est plus de la forme concernant la Régie de recettes pour les droits de place du marché hebdomadaire donc le marché du samedi avec un avenant à la décision de création. En fait nous avons rajouté de payer par du prélèvement automatique pour le marché du samedi.*

**M. Serge BÉRARD** : Sur la première décision, il y a peut-être un petit commentaire à faire quand même, même si nous en avons débattu en commission générale mais de rappeler qu'aujourd'hui nous avons beaucoup de mal à recruter des assistantes maternelles, que ce soit dans le privé ou pour notre propre crèche et que, par cette opportunité, nous nous donnons les moyens de maintenir l'offre en fait pour la petite enfance. Je ne sais pas si Florence a quelque chose à rajouter ? Non ; nous en avons débattu. En tout cas voilà, les choses sont actées et ceci devrait fonctionner à partir de 2026 ; fin 2026.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Oui, c'est ça.*

**M. Serge BÉRARD** : Alors si le bâtiment est livré à date, ça devrait être fin d'année 2026. Merci pour les décisions. Je n'ai pas décidé grand-chose ce mois-ci.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Vous allez voir, nous allons être un petit peu plus long sur les contentieux parce que nous avons eu quelques mouvements.*

## 2. État des contentieux

**Rapporteur** : Clémentine HOCHART

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je vous présente dans une première partie, les requêtes qui sont intentées contre la commune. Nous vous représentons tous les contentieux qui sont en cours et vous allez voir en rouge là où il y a eu des modifications. Sur les deux premiers contentieux, pas de nouveauté, je vous les avais déjà présentés puisque ce sont des demandes qui datent, la première du mois de mars 2024 et la deuxième du mois de mai 2024. À ce stade, c'est toujours en cours d'instruction auprès du Tribunal administratif de Lyon.*

*En revanche, nous avons eu un jugement qui a été rendu en décembre 2024. C'est la société LUGDUNUM CAPITAL contre la VILLE DE BRIGNAIS. Il s'agissait d'une DP qui avait été refusée pour des travaux sur construction existante. Nous sommes au 7, montée de la Côte à Brignais. La demande au TA avait été d'annuler l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable, d'enjoindre au Maire de la commune de Brignais de délivrer à la société LUGDUNUM CAPITAL l'arrêté de non-opposition à la DP et de condamner la commune de Brignais à payer à la société LUGDUNUM CAPITAL la somme de 2 500 € au titre des frais de justice.*

*Le Tribunal administratif a effectivement considéré que l'arrêté du 26 octobre 2022 du Maire de Brignais devait être annulé. Il enjoint au Maire de la commune de délivrer à la société LUGDUNUM CAPITAL la décision de non-opposition donc à l'issue de la notification du jugement, nous avons un mois pour délivrer la décision et il a été demandé à la commune de verser 1 400 € au titre des frais de justice.*

**M. Serge BÉRARD** : Mme l'adjointe à l'urbanisme est très contrariée. Il faut peut-être préciser qu'en fait c'est la première fois que nous perdons un procès, je pense, de ce mandat ; que nous perdons un recours. Il s'agit-là d'un bâtiment, d'une grande maison qui est dans la Côte, dans la montée de la Côte sur la gauche, vous la situer peut-être, au début de la Côte.

Il y avait déjà un projet qu'on avait réussi à repousser à l'époque et là, le propriétaire, le promoteur ; le terrain a été coupé en deux. Il y a une maison qui a été construite, qui avait posé des questions qui sont réglées et donc sur ce bâti, on souhaitait limiter au maximum le nombre de logements, tout simplement pour des raisons de sécurité entre autres, et puis de positionnement. Comme vous le savez, on essaie d'éviter toute densification sur la Côte, avec des problèmes de réseaux, de tous ordres, réseaux d'eau pluviales entre autres, mais réseaux aussi pour la densité de véhicules et là, en l'occurrence, on se retrouve avec une maison qui donne directement sur le bas de la Côte avec des voitures qui vont arriver donc on pensait que trois logements seraient bien suffisants mais on n'a pas eu gain de cause.

**Mme Valérie GRILLON** : Il est déclaré sept logements et, par ailleurs, j'ai eu d'autres informations, ce serait bien au-delà de sept logements donc les services sont en veille sur ce projet. Oui, je suis assez contrariée parce qu'on avait quand même pas mal d'arguments pour pas que ce projet se fasse. Le Procureur, si j'ai bonne mémoire, Clémentine me contredirait, avait été plutôt en notre faveur et c'est le juge qui allait à l'encontre du Procureur donc nous octroyant tempérament à précipitamment d'octroyer donc la DP. On sait très bien que rajouter sept logements, c'est multiplier au minimum par deux le nombre de stationnement, le nombre de véhicules qui vont sortir dans le virage et tout le monde connaît la circulation sur cette voie le matin et le soir. On a eu beau argumenter, on n'a pas été entendus par le juge donc il y aura effectivement minimum sept logements.

**M. Serge BÉRARD** : Le travail d'urbanisme, c'est toujours mettre en discussion un enjeu d'intérêt général et un enjeu d'intérêt particulier et là, en l'occurrence, le Tribunal est là pour juger. On n'a pas tenté un recours parce qu'on a considéré qu'on avait, vu le délibéré, que ça ne servirait à rien ; on aurait encore enclenché des frais pour rien. On peut continuer.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Alors cette fois-ci, c'est la société UP'Y contre la Ville de Brignais. L'audience s'est tenue le 7 novembre. Le jugement a été rendu le 21 novembre 2024. Cette fois-ci, il était en faveur de la commune puisque la société UP'Y avait été débouté de toutes ses requêtes donc il n'y avait pas eu de condamnation de la commune de Brignais pour des préjudices estimés par la société UP'Y à hauteur de 432 723 € et le Tribunal avait aussi refusé le versement de 5 000 € au titre de frais de justice et la société UP'Y a fait appel donc nous repartons dans une période d'instruction.*

*Le troisième contentieux sur lequel on a également eu du mouvement, donc un jugement qui a été rendu le 28 février 2025. Cette fois-ci, donc c'est X car il s'agit d'une personne, donc c'est un agent contre la Ville de Brignais. Il s'agissait d'un arrêté du 19 décembre 2022 pour un placement en retraite d'office pour invalidité. La requête avait été déposée le 17 février 2023 et l'agent demandait au TA d'annuler l'arrêté du 19 décembre 2022 par lequel la personne avait été positionnée en retraite d'office pour invalidité de manière rétroactive, puisque c'est un dossier qui a un certain nombre d'années d'ancienneté puisqu'il s'agit d'une situation qui datait de 2018 ou 2019.*

*L'agent demandait à ce que la commune soit condamnée à verser 67 414 € au titre de préjudice financier et moral. La commune de Brignais devait reconstituer la carrière de l'agent et également verser 2 500 € au titre des frais de justice. Donc, la décision du 19 décembre 2022 a effectivement été annulée. Or, c'est un tout petit peu particulier puisqu'en fait on avait pris un arrêté avec plusieurs articles, de manière à éviter de se retrouver à avoir une situation qui nous fasse reprendre la situation de l'agent depuis 2019 donc on avait pris un arrêté en 2022 et cet arrêté couvrait la période de mars 2020 à 2022.*

*Le Tribunal administratif a considéré qu'il fallait annuler cette décision et, par conséquent, on doit verser pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 décembre 2022, les cotisations sociales qui correspondent à la position administrative de l'agent donc au lieu des montants que je vous ai indiqué, on a du coup ce rattrapage.*

*De la même manière, pour les préjudices subis, au lieu des 67 000 €, la commune a été condamnée à verser la somme de 20 000 € et au titre des frais de justice, il est demandé que la commune verse la somme de 2 000 € donc il a été décidé, en lien avec l'adjointe aux ressources humaines et sur les conseils de notre avocat, de ne pas faire appel de ce jugement parce qu'on avait une certaine fragilité sur l'argumentaire, parce qu'on est sur une situation médicale pour laquelle nous, on n'a pas toujours les billes et le risque qu'on avait avec ce contentieux, c'était que le juge remonte bien au-delà de 2020.*

**M. Serge BÉRARD** : Il y a toujours des aléas quand on est dans ce type de procédure.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Deux autres contentieux pour lesquels il n'y a pas de mouvement depuis la dernière présentation en Conseil municipal donc c'est toujours en cours d'instruction et puis sur les requêtes intentées par la commune, donc on a la Ville de Brignais contre X, donc contre un particulier ; là aussi sur un dossier d'urbanisme donc c'est suite à un procès-verbal des travaux d'urbanisme qui étaient non-conformes ou qui ont été exécutés sans autorisation. L'instruction est en cours puisque nous sommes conviés à l'audience le 26 mars 2025 et normalement Mme GRILLON s'y rendra accompagnée de deux de nos agents.*

*Le deuxième recours, donc c'est la Ville de Brignais contre le Recteur de l'Académie de Lyon, Recteur de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit cette fois-ci d'une décision sur laquelle on avait déjà échangé ; la demande de la commune avec l'État et finalement, reviennent à ses objectifs de départ dans le cadre de la réforme qui s'est tenue sur la scolarisation obligatoire pour les maternelles dans les écoles privées puisque la somme qui a été réellement attribuée à la commune ne correspond pas aux engagements qui avaient été pris initialement donc le recours est en cours d'instruction auprès du Tribunal administratif de Lyon. Je ne sais pas, Monsieur le Maire ou Sébastien FRANÇOIS, si vous voulez compléter.*

**M. Serge BÉRARD** : Oui, on attendait 150 000 par an sur trois ans et on a eu 6 000 alors qu'on a tout bien fait je pense mais on peut toujours trouver des arguties, c'est ce qui se passe actuellement donc on va essayer quand même d'aller au bout de cette démarche ; c'est parfaitement inadmissible. On a quand même eu au cours de ce mandat eu deux-trois situations comme ça, de changement de position de l'État ou de non-respect de certains engagements qui à la sortie coûtent très cher.

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Juste une précision parce qu'on m'a posé la question, les 1 534.56 €, c'est le coût d'un élève de maternelle par an pour la commune donc en fait, les 450 000 qu'ils nous doivent, c'est quand on multiplie ce coût par le nombre de maternelles sur les trois ans.

**M. Serge BÉRARD** : Merci. Je propose que Jean-Philippe SANTONI nous fasse un point sur la vie de l'aqueduc romain du Gier.

### **3. Informations diverses**

#### **SIARG – Rapport d'activité 2023**

**Rapporteur** : Jean-Philippe SANTONI

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Comme chaque année. Bonsoir Mesdames et messieurs donc je vais vous faire le compte rendu d'activité pour 2023 du SIARG donc le Syndicat Intercommunal Aqueduc Romain du Gier.

Pour rappel, il a été créé en 1992. Il comporte actuellement 17 communes sur les 21 communes qui sont traversées soit en externe, soit en souterrain donc il manque aujourd'hui quatre communes pour que l'ensemble de l'intégralité de l'aqueduc soit tracé au sein du SIARG. J'en suis le titulaire délégué, Valérie GRILLON en est la suppléante.

L'objectif de ce SIARG est de mutualiser les actions de sauvegarde et de mise en valeur de l'aqueduc Romain du Gier et l'action principale serait de pouvoir le faire reconnaître au patrimoine mondial de l'UNESCO mais pour ce faire, et pour présenter le dossier, il faudrait déjà que l'ensemble des communes, les 21 communes soient adhérentes au SIARG et c'est un peu compliqué parce qu'il manque quatre communes de la Loire qui, pour l'instant, ne sont pas désireuses de s'impliquer, sachant qu'il n'y a pas de partie extérieure de cet aqueduc sur ces quatre communes.

Le SIARG est chargé de proposer une aide à la recherche de financement, conseiller les collectivités et coordonner leurs actions pour préserver l'aqueduc. Il faut savoir que le SIARG contribue également aussi à hauteur de 20 % du montant des travaux que les communes et les collectivités peuvent entreprendre avec un plafond maximum de 6 000 €.

En termes de cotisations, nous cotisons à hauteur de 0,30 € par habitant pour un nombre maximum selon les communes de 15 000 habitants et donc aujourd'hui, pour Brignais, on a un peu plus de 3 700 € par an.

En termes d'actions qui ont été entreprises en 2023, donc deux visites organisées principalement l'une à Chaponost-Lyon le 3 juin, une à Chagnon le 14 octobre. L'action aussi entreprise qui n'est pas encore terminée, la réalisation détaillée du Sentier de l'aqueduc. Pour information, moi je vais rencontrer celui qui est en charge de ce projet, qui s'appelle Christian BARRIER et appartient à la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon et donc nous nous voyons lundi pour finaliser le tracé entre Brignais et Chaponost parce que là, il est marqué que cette finalisation est réalisée grâce à l'appui des bénévoles, concernant notamment le balisage qui était nécessaire entre Chabanière et Saint-Chamond.

Un nouveau livret est encore en cours, a été émis et donc il est dit que la partie Rhône fera l'objet du même travail en 2024 ; repointage de l'ensemble des balises et écriture donc il faut savoir qu'il y a un certain nombre de bénévoles qui n'appartiennent pas forcément qu'au SIARG, qui travaillent pour baliser le sentier de l'aqueduc Romain.

Une action en 2023 aussi qui a été lancée, le projet de numérisation 3D du tunnel de Fontanes Saint-Martin-la-Plaine. Pour information, il n'a pas été encore, donc on parlait de l'aboutissement de ce projet en 2024. À ce jour, il n'a pas été encore totalement validé. Nous avons des devis de l'ordre de 12 000 € qui sont en cours de contrôle, je dirais et le but étant à terme de pouvoir mettre, si cette réalisation est effective, à disposition à la fois des écoles, peut-être du syndicat du PLAT DE L'AIR, cette numérisation qui pourrait être, comment dire, consultée à travers des casques trois dimensions, 3D et donc pour avoir une approche assez ludique mais toujours est-il que ce projet n'est pas encore abouti à ce jour.

Concernant les panneaux patrimoniaux, donc le panneau de Saint-Martin-la-Plaine n'avait pu être réalisé en 2023 ; alors il est dit qu'il sera installé en 2024. Il a été inauguré le 14 décembre 2024.

J'en viens au compte administratif donc concernant les recettes de fonctionnement pour le compte 2023, une somme de 38 142 € est affichée. Ces 38 142 € correspondent en grande partie aux participations financières des communes pour un peu plus de 30 000 € et un peu plus de 7 298 € correspondant à des excédents de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 28 845.21 €. Alors un petit détail pour vous donner un petit peu le détail de cette somme, l'assurance correspond à un peu plus de presque 1 200 € ; les catalogues imprimés, 1 800 €, la maintenance des bornes, 7 400 € puisque je vous avais expliqué qu'il y avait des bornes qui étaient mises en place, des bornes interactives donc il y en a deux notamment qui sont mis en place donc au PLAT DE L'AIR et également à Sainte-Foy-lès-Lyon et donc nous sommes en train de nous interroger sur le fait de maintenir ou non ces bornes parce qu'on s'aperçoit que ça coûte relativement cher et pour finalement une utilisation un peu moindre et une dégradation souvent très importante. Il y a eu besoin de réparer, notamment celle de Sainte-Foy qui avait fait l'objet de dégradations multiples dans le temps. Charges de personnel, 3 321 € et une dotation aux amortissements d'un peu plus de 13 000 €.

Concernant la section d'investissement, la recette des investissements se monte à 55 882 € avec un résultat reporté notamment d'un peu plus de 42 700 €. Les dépenses d'investissement faibles cette année concernant les immobilisations corporelles d'un montant de 3 819 € correspondant à la signalétique routière et patrimoniale. Voilà, j'en ai terminé sur cette présentation.

**M. Serge BÉRARD** : On est sur 2023 là donc.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : 2023, oui.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, ils gagnent un peu de temps. Ce serait bien qu'ils nous parlent de 2024 rapidement. Au passage, l'aqueduc en l'occurrence, va gagner énormément de notoriété grâce à l'effort et aux projets très importants que de la création de l'aqueduc festival, porté par Chaponost qui aura lieu le 6-7 juin je crois et autant dire peut-être tout le monde n'est pas au courant mais comme la Communauté de Communes participe au projet, tous les habitants de nos communes, et Brignais en particulier, se voient bénéficier d'un tarif réduit, assez significatif je crois, de l'ordre de 10 € pour les places donc c'est bien de le rappeler. Bien entendu, le gros investissement est fait par Chaponost mais la CCVG donc nous, soutenons également ce projet qui aura un projet culturel mais aussi patrimonial très intéressant et à noter aussi que l'excellente fréquentation de l'Office du tourisme qui a été construit à côté de l'aqueduc à Chaponost et au PLAT DE L'AIR qui a beaucoup de visiteurs et qui donne satisfaction. Merci.

**M. Claude MARCOLET** : J'avais une petite question sur le dernier slide en fait. Les recettes d'investissement, ce sont quoi, les subventions versées au titre de l'exercice précédent ? C'est quoi ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est peut-être l'écriture comptable, non ?

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Les recettes, il y avait notamment un report de de résultat et après sur le reste, c'était sur la vente des catalogues et autres.

**M. Claude MARCOLET** : Mais non, mais recettes d'investissement.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Pardon. Alors oui, résultat d'investissement reporté, 42 719 € et ensuite, alors c'est vrai que je n'ai pas la traduction mais je pourrais te la donner donc j'ai chapitre 40, libellé 28 088 ; c'est ce que je regardais tout à l'heure ; je ne pensais pas qu'on allait me poser la question mais je te donnerai la réponse donc j'ai 5 681 concernant le chapitre 40, avec un libellé un petit peu cabalistique et un autre qui correspond au libellé 28 158 de 4 000 € et 28 138 de 3 440 € mais je te donnerai la réponse dès demain.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je ne l'ai pas en tête mais le chapitre 40, normalement, c'est des opérations d'ordre.*

**M. Serge BÉRARD** : Oui, parce qu'en fait c'est le renversement de la section d'exploitation qui finance l'investissement ; c'est technique. En fait, je pense que Claude pensait qu'on était en train de vendre des bouts de l'aqueduc ; il était très inquiet.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Je t'apporterai la réponse demain, Claude.

**M. Christoph GALLAY** : M. le Maire, j'aurai une question. Est-ce qu'on a bon espoir de rallier les quatre communes récalcitrantes pour pouvoir avancer sur le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Alors a priori, c'est compliqué parce que ces quatre communes dont je n'ai plus le nom en tête, n'ont pas de parties extérieures de l'aqueduc.

**M. Serge BÉRARD** : Ils ne sont pas motivés.

**M. Claude MARCOLET** : Il faut qu'ils creusent.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Non mais il y a des parties souterraines. Il y a des communes qui nous ont ralliées et qui n'ont pour autant que des parties souterraines mais qui ont joué le jeu mais ces quatre communes, c'est un peu difficile donc il était aussi prévu de voir la Métropole de Saint-Etienne pour essayer de voir qu'elle prenne en compte l'inscription parce qu'il y a un coût 0,30 € par an par habitant, donc après certaines communes ; voilà. Alors ça, c'est le prérequis minimum. Maintenant, ce n'est pas parce qu'on déposerait éventuellement le dossier qu'il y aura un agrément et que celui-ci sera déclaré.

On a eu en fait en trois ans, trois communes qui nous ont rejoints. Je crois qu'au début on était à quatorze au début du mandat, là on est à 17. En tout cas, c'est un travail un petit peu qui est fait mais il y a la présidence et les vice-présidents qui travaillent sur ce sujet. Maintenant, quel est le retour de ces communes ? Est-ce qu'ils insistent régulièrement ? Je vous avoue que...

**M. Claude MARCOLET** : C'est vrai que la remarque est intéressante mais si ce sont des petites communes, il peut peut-être y avoir un projet en fait de dire je prends en compte parce que si c'est pour avoir le label, c'est de prendre en compte et de mutualiser finalement, et puis d'intégrer ça dedans ou les aider à faire des fouilles archéologiques pour trouver un bout d'aqueduc.

**M. Serge BÉRARD** : M. SANTONI, je crois que vous avez trouvé un allié à Brignais, M. MARCOLET qui va vous donner un sacré coup de main.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Merci Claude. De tout façon c'est sportif de creuser donc...

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas d'autres questions ; alors peut être les questions de Mme BEUGRAS tant qu'on y est et puis il y a trois sujets que je voudrais, trois informations qu'on va évoquer.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Merci. J'avais une question, peut-être plutôt à l'attention de Michèle autour du Conseil des aînés ; un peu avoir des nouvelles. On n'a pas eu les newsletters qu'on a habituellement, alors je précise, la dernière date de mai 2024. Alors, est-ce qu'on est passé au travers ? Il y en a eu une entre temps ?

**Mme Michèle EYMARD** : Alors c'est peut-être avec Béatrice qu'il faudrait voir.

**M. Serge BÉRARD** : Elles travaillent toutes les 2, j'en suis témoin, avec beaucoup d'ardeur le Conseil.

**Mme Michèle EYMARD** : Si on veut parler d'actualité, le Conseil des aînés prévoit, envisage d'organiser pour les 18 membres puisqu'ils sont 18 actuellement, un séminaire justement pour faire un bilan de ces trois années en fait d'élections et voilà, c'est l'actualité qu'on peut donner.

**M. Serge BÉRARD** : Ils se focalisent sur ce sujet.

**Mme Michèle EYMARD** : Oui parce qu'en fait, ils remettent un petit peu en question ; d'ailleurs, Pierre faisait partie, il est dans le public mais non, il n'est plus là. En fait, je crois qu'ils n'ont pas renouvelé, de continuer d'écrire.

**M. Serge BÉRARD** : Vous n'avez pas reçu de lettres puisqu'ils n'en n'ont pas fait.

**Mme Laurence BEUGRAS** : En fait, c'était au-delà de la newsletter qu'ils produisaient ; c'était un peu de savoir où ils en étaient. Alors donc qu'ils soient en réflexion sur un séminaire pour faire un bilan de leur action, c'est très intéressant.

**M. Serge BÉRARD** : Plus précisément, on leur a passé une commande en fait. C'est la première fois qu'on avait un Conseil des aînés dans cette commune. Ils ont fait beaucoup de choses. Il y a des choses qui ont bien fonctionné, d'autres moins et donc on leur a demandé, c'est le but de ce séminaire, de se mettre autour d'une table et de se dire ; alors tous, lorsqu'on a fait la dernière assemblée avec eux, disent : « C'est bien, il faut continuer » mais la problématique qu'on leur pose c'est, très bien, vous avez acquis une expérience, quelle est votre recommandation pour la suite ?

Un Conseil des aînés à Brignais, finalement, compte tenu des caractéristiques de la ville, de sa taille..., vous pensez qu'il doit faire quoi à ce Conseil des aînés ? Donc on va leur demander, puisqu'on est parti d'une hypothèse ; on a considéré, ce Conseil municipal que d'avoir un Conseil des aînés à Brignais serait un plus. On savait qu'il y avait des gens qui s'intéressaient à ça donc on est rentré dans une démarche avec déjà le mode de désignation et de tirage au sort qui avait permis d'élaborer ce Conseil et il y a eu beaucoup de débats entre eux sur, finalement, c'est notre rôle de faire ça ou ce n'est pas notre rôle ? Est-ce qu'on fait plus d'animation ? Un des enjeux clés, je vous le rappelle, du Conseil des aînés et ce qu'on souhaitait, c'était qu'ils participent à tous les Comités de pilotage, à tous les groupes de travail le plus en amont possible pour apporter leur contribution donc, il a fallu, là aussi, que nous-mêmes, on travaille pour que les services l'intègrent bien parce que c'était nouveau donc parfois, ils ont pu être oubliés dans tel ou tel Comité, ce qui leur posait question.

Finalement, on a créé un vrai vivier de connaissances pendant ces cinq ans, ou quatre ou cinq ans, et on leur demande de faire le bilan de ça, un diagnostic au fond et de se dire, comment on peut imaginer le fonctionnement futur ? Je répète, le consensus de tous, c'est de dire c'est utile, c'est bien mais il y a certainement des choses à améliorer sur l'ensemble des problématiques du financement de la constitution du Conseil lui-même, son mode de fonctionnement ; est-ce qu'il faut par exemple un secrétaire, un président qui gère ça ? Parce qu'il y a eu le débat à un moment donné donc comme ce sont des gens d'expérience par essence, ils vont nous faire des propositions. On a prévu de les aider, enfin, ils ont un petit budget pour gérer ça. Il y aura un travail et une restitution ensuite, pour faire des propositions pour imaginer le futur Conseil des aînés.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Et concrètement, sur les actions qui ont été réalisées sur ces neuf derniers mois par rapport à ce qu'on a pu voir depuis mai 2024, il y a des choses qui ressortiraient, qui sortiraient un peu du lot ou qui vous ont interpellé ?

**Mme Michèle EYMARD** : En fait, ils sont très actifs dans les réunions partenariales seniors, par exemple sur la Semaine bleue, ils sont très, très investis. Actuellement, avec Béatrice et puis d'autres associations comme l'ADMR et puis avec le Centre social je crois, ils sont en train de créer un guide qui pourrait répondre à tous les besoins et les questions que se posent les seniors donc ils sont en train de travailler sur un guide. Il y a eu deux ou trois réunions.

**M. Serge BÉRARD** : Et ils participent au Comité de pilotage.

**Mme Michèle EYMARD** : Oui, c'est ça.

**M. Serge BÉRARD** : Ce que je vous propose, c'est que fort de ce travail qu'ils vont faire, on fasse une Commission avant la fin de ce mandat pour partager entre tous les élus, cette expérience qu'ils ont eue, en leur présence d'ailleurs, pour imaginer la suite. Je vous dis, tout n'est pas parfait mais il y a quand même un bilan qui est jugé mais nous le dirons ; eux-mêmes plutôt positif avec du travail à faire pour optimiser le fonctionnement.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Parfait, merci.

**M. Serge BÉRARD** : Alors on avait quelques sujets que je souhaitais aborder ; tout d'abord peut-être Jean-Philippe pour continuer notre problème de péril, pour information.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : On va le faire à deux voix.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Donc je vais commencer, après je passerai la main à mon collègue Jean-Philippe SANTONI. Ce week-end, j'étais d'astreinte et le dimanche soir donc vers 20 h 30, j'ai été contacté par le centre d'appel du SDMIS pour l'effondrement d'une maison sur Brignais au 33, chemin du Michalon. C'était déjà une maison qui était frappée d'un arrêté de péril et donc effectivement, les voisins ont commencé à entendre donc cette maison était évacuée déjà depuis plusieurs mois et les voisins donc où il y a le petit point rouge là, ont entendu des craquements et le toit a commencé à s'affaisser à l'intérieur.

Du coup, il y a eu la gendarmerie qui s'est déplacée plus les pompiers ; malheureusement il y avait qu'un constat à faire. Néanmoins, la maison mitoyenne que vous voyez devant était habitée par une personne que l'on a été obligée d'évacuer parce que ça risquait de se répercuter sur sa maison donc cette personne ayant de la famille dans les environs a pu se reloger chez sa fille à Mornant et puis tout a été sécurisé avec les pompiers, c'est-à-dire que l'accès a été fermé, les voitures au préalable. Il y avait quand même un certain nombre de voitures, peut-être pas autant, mais guère moins, qui ont été évacuées et puis tout a été fermé et les gens qui habitaient dans le bâtiment avec le point rouge donc on a été obligés de leur ménager une sortie à travers la prairie en ouvrant le grillage de façon à ce qu'ils ne passent pas de l'autre côté où il y avait un péril imminent. Ils avaient sorti leur voiture et c'est pour qu'ils puissent faire leurs courses et aller travailler le lendemain donc il y a eu un passage qui a été fait dans la clôture. Le lendemain matin donc je suis retourné et la toiture s'était encore affaissée de façon plus importante, et là je vais passer la main à mon collègue qui a suivi les expertises qui ont été faites à partir de lundi.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Donc le lundi en fait, il faut savoir que sur ce bâtiment avait déjà été réalisé un arrêté de mise en sécurité d'urgence le 4 décembre 2024 donc en fait, ce bâtiment qu'on vient de vous montrer là, cette partie était déjà évacuée depuis plus de quatre mois donc il y avait un sujet en cours, à savoir la déconstruction de ce bâtiment parce qu'il ne pouvait pas être réparé mais entre le maître d'œuvre, les assurances, il y avait un jeu de ping-pong et la décision n'avait pas été encore prise.

Suite à cet effondrement, le lendemain, plusieurs personnes sont venues, à la fois une entreprise de déconstruction, SLTP. Il y avait un ingénieur structure qui avait été diligenté je crois par le propriétaire. Il y avait aussi une personne de la maîtrise d'ouvrage et suite à ça donc nous parallèlement, dès le lendemain, j'ai saisi le Tribunal administratif pour qu'un expert soit diligenté. Chose qui a été faite, Il est venu aujourd'hui pour conforter en tout cas une partie de ce qui avait été relevé lundi.

En fait, ce qui a été aujourd'hui conforté, c'est que donc la maison une a bien été évacuée. Nous avons fait depuis un arrêté de mise en sécurité d'urgence donc qui a été validé et ce qui est convenu, c'est que vous voyez donc sur le bâtiment numéro deux, les deux logements de gauche vont être évacués donc dès demain ou après-demain, quand on va recevoir le compte rendu de l'expert, on va également faire un arrêté de mise en sécurité d'urgence parce que le risque étant que la façade de ce bâtiment puisse s'écrouler justement donc ça pourrait toucher à la fois les fenêtres, le mur principal et les balcons.

Par sécurité, tant que la déconstruction de ce bâtiment n'aura pas eu lieu, les gens qui résident dans la partie gauche vont être évacués. Les autres, les trois autres logements, les gens ne seront pas touchés et chose que nous avons vu actuellement donc là nous sommes au 30, 33, 31 bis et 35 donc nous sommes aussi intervenus sur le numéro 30 parce qu'en fait, quand vous voyez là, donc vous avez un jardin, un cheminement et à l'origine, quand il y a un peu plus de six mois, le bâtiment s'est plus ou moins effondré, il y a eu un confortement qui a été réalisé à partir de cet endroit donc il va falloir aussi le déconstruire en rentrant au niveau du numéro 30 donc ça va être précisé également. Alors, il faut savoir que les gens à qui appartiennent cette maison ne sont plus sur la région.

J'ai réussi par un coup de chance, ils croisaient la région hier et donc ils m'ont amené gentiment la clé

de leur portail pour qu'on puisse se rendre compte des dégâts occasionnés alors qu'il n'y a pas de dégât dans le jardin mais en tout cas le visuel qu'on pouvait avoir.

A priori, les opérations de déconstruction pourraient commencer dès lundi si tout va bien, pour une période d'à peu près trois semaines. Alors il y a deux types de déconstruction. Il y a eu une déconstruction mécanique ; alors qui dit mécanique dit utilisation de pelles et autres, ce qui ne sera pas le cas parce que comme on veut sauvegarder cette maison, la déconstruction va être manuelle. Là les experts doivent travailler sur la procédure de déconstruction et ensuite, comme la plupart donc toute cette partie est complètement écroulée, il va falloir sortir les débris et puis sur le parking, ils vont s'en servir pour trier les divers déchets.

**Mme Sylvie GUINET** : C'est des constructions récentes.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Alors c'est récent mais en fait c'était un bâtiment agricole, une grange qui abritait des animaux en pisé. A priori, à ce que j'ai compris, c'est que le pisé qui a été utilisé n'était pas de qualité et en fait ils ont mis du placo.

**M. Serge BÉRARD** : Il y aurait un problème de fondations.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Alors que ce bâtiment, le numéro deux qui a été rénové en même temps, est apparemment, au départ une bâtisse solide alors que là, c'était un hangar.

**M. Serge BÉRARD** : Donc on comprend que l'enjeu à court terme, c'est de faire en sorte que les gens qui vont être évacués soient évacués le moins longtemps possible. On va travailler avec les entreprises pour voir à quel moment ils pourront revenir rapidement et c'est vrai que quand une maison s'effondre, on en a fait l'expérience avec la maison d'Hirmand au rond-point, qui s'est effondrée sur la route bien plus loin ; enfin ça peut aller très loin et de façon violente, un effondrement d'où, bien entendu, le fait qu'on va respecter scrupuleusement les avis et les conseils de l'expert pour faire en sorte que personne ne soit en danger dans cette affaire.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Mais il y a eu des travaux de terrassement non, par rapport au parking ? C'est ce qui pourrait aussi expliquer que ça ait bougé à ce point-là ? C'est de la folie d'avoir revendu des tènements d'habitation.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Les travaux a priori datent de trois à quatre ans.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Oui, effectivement.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Les travaux de réhabilitation.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Non ce n'est pas vieux et je vous dis, on avait déjà pris cet arrêté il y a plus de six mois, donc les premiers désordres sont arrivés il y a plus d'un an et heureusement qu'on a pris cet arrêté parce qu'au départ, l'année dernière, c'était le mur ; le mur donc qui est contigu avec l'autre maison qui s'était en partie sinon effondré, affalé donc il y a eu des tirandages qui ont été mis.

Il y a un film qui a été mis sur l'extérieur, une bâche pour vraiment solidifier l'ensemble et ces premiers

désordres ; ça a mis un peu de temps entre les désordres et le moment où on a pris l'arrêté de péril parce qu'on attendait l'ensemble des documents, parce qu'il y avait une procédure de contradiction qui avait été lancée parce que les désordres datent d'assez longtemps déjà mais heureusement que depuis six mois on était sans occupant parce que là, ça aurait été une catastrophe.

**M. Serge BÉRARD** : Ça aurait été catastrophique. En fait, là je pense qu'il y a des assureurs et des architectes qui vont se parler pendant quelque temps.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Oui parce qu'il y a une maison qui est en-dessous là, normalement, sous les voitures.

**M. Serge BÉRARD** : Alors après on est loin, là.

**Mme Laurence BEUGRAS** : On est loin mais si ça s'effondre et qu'il y a quelque chose qui est mal fait au niveau du parking.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Vous parlez vous du terrain ?

**M. Serge BÉRARD** : Je ne sais pas là.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Ce n'est pas le terrain qui est en fait remis en cause en fait, ce sont les fondations et les murs, c'est juste la bâtisse. Alors aujourd'hui le risque, c'est qu'en fait là, avec la maison numéro un, le mur est commun et a priori, le plancher du bâtiment sinistré prend attache sur le mur commun avec la maison qui est devant donc en termes de déconstruction, il va falloir qu'ils fassent ça très délicatement parce que ce mur va se retrouver à nu. Il est possible, me disait l'expert, qu'il y ait du pisé aussi sur ce mur donc il va falloir aussi l'arrêter et le solidifier donc c'est quand même une opération délicate là.

Je vous dis, pour avoir vu la dame aujourd'hui, parce qu'on l'a évacuée avant-hier mais elle est revenue prendre deux-trois bricoles et elle a plus de 80 ans ; elle est vraiment touchée. Autant l'autre jour, elle avait un peu de recul, elle était souriante parce qu'elle ne s'apercevait pas vraiment de ce qui se passait mais aujourd'hui elle a été vraiment marquée la dame et donc ça fait vraiment de la peine. On espère a priori le moins possible pour que les gens puissent revenir rapidement.

**M. Serge BÉRARD** : On fait confiance aux experts quant à la délimitation des risques donc en espérant que cela soit traité au plus tôt pour que tout le monde, pour que le quartier puisse retrouver une vie normale avec un bâtiment de moins en l'occurrence ; il y avait cinq logements je crois.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Cinq logements, oui, effectivement.

**M. Serge BÉRARD** : Merci messieurs pour vos efforts ; ça ne s'est pas terminé trop tard dimanche soir, Jean-Philippe ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Il n'y avait plus grand chose à faire, fallait attendre que ça finisse de tomber.

**M. Serge BÉRARD** : Puisque tu as la parole Jean-Philippe, tu vas nous parler des ordures ménagères, de l'enquête ordures ménagères.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Rapidement, je vais vous parler de la consultation qui a eu lieu entre le 17 janvier et le 16 février sur la consultation pour la gestion des déchets. Je rappelle que sur l'année 2025, on arrive au terme de l'appel d'offres du ramassage des déchets ménagers et que du coup, on repart pour un nouvel appel d'offres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que c'est l'occasion de remettre à plat ce qui sera utile pour la commune. Pour faciliter nos choix, on avait suggéré, comme on a un système de consultation citoyenne assez efficace donc on avait eu procédé à un sondage sur le mois de janvier. Je vais vous rappeler les résultats qui ont été obtenus mais assez rapidement et succinctement et il est prévu de faire une restitution plus complète dans une réunion publique le 16 avril.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, c'est ça. On l'évoque aujourd'hui mais l'enjeu c'est...

**M. Jean-Philippe GILLET** : Là, c'est juste pour vous donner en gros mais, de toute façon, il y aura une communication qui sera faite sur la date et l'heure.

**M. Serge BÉRARD** : Et on vous communiquera le PowerPoint qui a été fait pour présenter les résultats.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui. Donc le taux de participation est assez important, 596 réponses, ce qui est quand même, pour le nombre d'habitants, assez significatif et ça correspond à un taux d'achèvement parce qu'il y a toujours dans ces sondages, les gens qui commencent et puis qui s'arrêtent en cours donc le taux d'achèvement est de 71.5 %.

Il y avait une question où on demandait aux personnes où ils habitaient dans la commune donc les quartiers qui sont les plus participatifs, ce sont les quartiers de la Côte et du centre-ville. Alors c'est peut-être aussi au fait qu'il y ait une densité de population peut-être un peu plus importante mais donc c'est les deux quartiers qui se détachent en nombre de réponses. Sur l'appréciation globale des gens, la situation est jugée globalement satisfaisante à 72 % mais néanmoins, 93 % pensent qu'il y a des points d'amélioration à apporter donc c'est quand même quelque chose d'important.

Ce qui ressort donc sur les modifications, un des points importants, c'est les modifications de fréquence de collecte donc pour les bacs gris, il y a une très large proportion pour dire que deux collectes par semaine, c'est beaucoup et trop et que ça pourrait être diminué. Par contre, sur les bacs jaunes, une collecte tous les quinze jours donc il ressort deux choses ; soit il faudrait augmenter la collecte, soit augmenter la taille des bacs jaunes.

Alors après, il y a un distinguo qui sera à faire entre les gens qui habitent en maison individuelle et les collectifs parce qu'on s'aperçoit que dans les collectifs, les locaux à poubelles sont déjà bien pleins et qu'augmenter la taille des bacs, ce n'est pas forcément possible. Sinon après, les questions portaient plus sur le compostage : comment diminuer donc la proportion de déchets ? Donc l'amélioration du tri, c'est quelque chose qui est important et le compostage donc des déchets verts et alimentaires.

On s'aperçoit dans cette consultation qu'il y a quand même 25 % de personnes qui ne compostent pas donc ça veut dire que l'on a quand même on a une marge d'amélioration encore importante et ça ne se répartit pas forcément sur les collectifs. On pourrait penser que ce sont les collectifs qui ont des difficultés mais aussi en maison individuelle.

Il y a une proportion non négligeable de non composteurs donc ce sont des points d'amélioration qui sont possibles.

Ensuite, il y avait un certain nombre de questions sur la déchèterie donc qui est très fréquentée. 95 % des Brignairots fréquentent la déchèterie dont 38 % plusieurs fois par mois donc c'est quand même quelque chose qui est bien. Il y a un dernier point qui ressort, c'est que beaucoup de gens souhaitent une prolongation d'utilisation des objets donc augmenter la durée de vie soit par de la réparation, soit par de la réutilisation et pourquoi pas une ressourcerie donc c'est quelque chose qui ressort beaucoup. Voilà, succinctement.

Après on pourra aller plus finement lors de la restitution publique mais en gros. Pour la collecte des bacs gris, c'est sûr qu'avec l'amélioration du tri, le contenu des poubelles grises diminue ; ça, les chiffres donnés par le SITOM le montrent sur les quatre années, on a une diminution. Donc ça voudrait dire qu'on pourrait éventuellement passer à une collecte par semaine. Par contre, sur les bacs jaunes, se pose la question. On doit donc fournir nos intentions au SITOM qui collecte pour toutes les communes et qui mettra en œuvre le futur appel d'offres.

**M. Serge BÉRARD** : Donc à l'issue de la réunion public auquel seront présentés les résultats, on espère que tous ceux qui ont contribué seront intéressés pour échanger sur cette question-là. On voit que derrière l'enquête et vous en aurez le retour, il y a pas mal de questions qui se posent, sur les biodéchets aussi, qui sont traités, sur la nécessité d'être capable de retraiter donc peut-être question de ressourcerie... donc enfin on a, à travers ce questionnaire, c'est un peu ce qu'on souhaitait, beaucoup d'éléments pour bâtir un projet autour de la gestion des déchets d'une manière générale, et non seulement répondre à l'attente du SITOM qui va lancer son appel d'offres.

C'est aussi un sujet, je le dis, un sujet de débat au sein de la CCVG parce qu'il faut savoir aujourd'hui que la compétence ordures ménagères, c'est une compétence intercommunale mais que dans la pratique, c'est toujours les communes qui discutent avec le SITOM et la commune de Brignais, notamment par l'intermédiaire de son Maire, s'interroge et interroge la CCVG sur l'avenir de la gestion de cette compétence parce qu'il semble, et on le voit à travers cette enquête, tout cela a vocation à être positif et pas à critiquer. À travers cette enquête, on voit qu'il y a des champs sur lesquels on n'est pas suffisamment présents. C'est quand même un enjeu majeur la gestion des déchets et donc il faut avoir une politique cohérente sur tous les aspects qu'ils soient, on les a évoqués un peu mais on pourrait rajouter les déchets artisanaux aussi, qui sont plus ou moins pris en compte actuellement donc là, il y a matière à réflexion pour un vrai projet autour de cette question dans l'avenir. Ce sera donc présenté et débattu le 16 avril.

S'il n'y a pas de remarques ou questions là-dessus, dernier point pour information donc certains étaient là, merci. Il y a eu une présentation du projet d'ouvrages écrêteurs de la Vallée en Barret lundi soir au Briscope. Tout le monde n'étant pas là, ça me paraît important et on peut le comprendre aussi, on fait beaucoup de choses et c'est l'occasion de refaire un point sur l'avancement de ce dossier.

Comme vous le savez, se protéger des crues centennales suppose de mettre en place des ouvrages écrêteurs qui fonctionnent ; c'est en fait un projet qui se décline en trois projets. Le projet global, c'est protéger toute la vallée, notamment à partir de Brignais jusqu'à Givors, Grigny. On sait que le 17 octobre, à quel point ces zones ont été touchées donc les protéger de crues centennales. Pour cela, il faut installer trois ouvrages : un entre Soucieu et Messimy, enfin sur le Garon. Un deuxième donc dans la Vallée en Barret, un troisième au lieu-dit les Vernes sur la commune de Givors ; Givors, Grigny, Montagny.

Actuellement, on est en phase d'avant-projet donc ça veut dire que les sites ont été déterminés. Les volumes d'eau stockés sur chacun des sites sont déterminés. On a une bonne appréhension désormais de ce qui va être fait. La démarche qui a été suivie, et vous avez pu le mesurer, a consisté à, pour chaque site du projet donc chaque site du projet a fait l'objet d'échanges et de concertations, d'une part avec les élus locaux, ensuite avec les riverains et ensuite dans le cadre de réunion publique donc ceux sur la vallée en particulier, qui nous concerne plus particulièrement. Il y a eu une présentation aux élus il y a quelques semaines. Il y a une dizaine de jours, il y a une présentation aux riverains et lundi soir donc, il y avait une présentation au grand public, à tous ceux qui s'intéressent à ce projet-là.

Une fois que ces présentations ont été faites, je pourrais dire deux mots des retours et peut-être que certains qui étaient présents pourraient s'exprimer parce que c'est un enjeu qui va fortement impacter la Vallée en Barret bien entendu. À l'issue de ces présentations donc le 10 avril, le Comité syndical va se prononcer sur la validation de ces avant-projets et ensuite on va donc rentrer dans une phase de réalisation, c'est-à-dire études préalables, études d'impacts ; je ne vais pas rentrer dans le détail du projet, c'est un projet complexe. Pour chacun des sites, il y aura des études d'impacts, des études d'impacts réglementaires et environnementales et à la suite de ça, je pense dans un an, un an et demi seront enclenchées des déclarations d'utilité publique pour régler les problèmes de foncier qui ne le seraient pas encore et puis passer à la phase active avec des enquêtes publiques comme cela se fait dans chaque situation de ce type-là, comme vous le connaissez, les procédures de déclaration d'utilité publique pour des réalisations qui seraient donc entre, si tout se passe bien, 2029-2030.

La réunion de lundi forcément, fait apparaître des visions qui ne sont pas toujours partagées. Il y a ceux qui sont inondables en aval et puis il y a ceux sur lesquels on va faire les travaux qu'on va pénaliser d'une manière ou d'une autre dans leur environnement, soit par le chantier, soit par l'emprise du chantier et qui sont les riverains un peu moins favorables comme on peut l'imaginer mais je dirais qu'on a eu quand même une réunion plutôt sereine par rapport à certaines situations qu'on a pu connaître. J'espère que ça va continuer comme ça.

En tout cas, l'objectif ce n'est pas de pénaliser les riverains et bien entendu de les mettre en difficulté, même si fatalement le chantier sera important mais c'est de trouver avec chacun d'eux des arrangements, des solutions, des défraiements ou des dédommagements le cas échéant. On commence à travailler donc avec les propriétaires sur les fonciers et il y aura un gros travail aussi qui va prendre du temps, c'est par rapport à l'impact environnemental qui va être créé par la réalisation de l'ouvrage, il y aura des compensations à trouver.

Vous savez que la règle c'est éviter, réduire, compenser donc on est en plein là-dedans. Je suis plutôt optimiste sur la bonne fin de ces projets aujourd'hui et sur la Vallée en Barret, il va y avoir un sujet par contre qui va être très prégnant, c'est l'utilisation des matériaux. L'ouvrage représente 37 000 mètres cubes de terre. La terre, est-ce qu'on la fait venir d'ailleurs ou est-ce qu'on la prend sur le site ? Ça, c'est un sujet.

Alors du point de vue, enfin il y a plusieurs points de vue sur la question, vous l'imaginez, si on la prend sur le site, ça veut dire qu'il faut aller prendre 1.25 mètres de terre sur toute la vallée. Le principe, ça consiste à enlever la terre végétale, prendre l'argile qui est-dessous et remettre la terre végétale ensuite. Alors après, la nature reprend le dessus, voire même on sera encore plus en zone humide qu'avant donc sur le plan biodiversité, c'est intéressant. Par contre, bien entendu, ça modifie un petit peu l'aspect de la vallée. Ça, ça fera l'objet de débat. C'est un sujet très délicat donc dans un premier temps, le SMAGGA va partir du principe qu'on peut prendre la terre et toutes les études d'impact, puis les échanges qu'il y aura aussi avec les riverains... détermineront ce qui sera fait in fine. Soit on prend la terre, soit on en prend une partie et on prend une autre partie extérieure, soit on prend tout à l'extérieur, ce qui peut être compliqué parce qu'il faut avoir les bons chantiers au bon moment ; enfin, rien n'est simple.

Voilà donc à ce stade, on va dire bien entendu des points de vue divergents mais des citoyens qui se parlent et qui se respectent ; ça s'est bien passé mais c'est un projet très difficile ; le comportement des uns et des autres et, en tout cas, pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage du SMAGGA, c'est comme ça qu'il le voit et la commune aussi, bien entendu, dans la relation avec les riverains et tous ceux qui sont concernés par ce projet-là. Je ne sais pas s'il y a des questions. Peut-être ceux qui étaient présents pourraient dire un mot ; le ressenti ? Ce n'est pas obligatoire.

**Mme Sylvie GUINET** : Moi je voulais dire que l'intervention de la technicienne, je ne sais pas quelle société d'ingénierie c'est, mais qui est d'une qualité et qui répond ; enfin franchement.

**M. Serge BÉRARD** : Elle est remarquable.

**Mme Sylvie GUINET** : Et ça je pense que ça aide beaucoup dans l'explication...

**M. Serge BÉRARD** : Tu as raison, c'est essentiel. On a la chance d'avoir une personne qui en a fait déjà pas mal, qui a donc une vraie expertise et puis qui a une clarté parce que parfois on a des gens qui vous disent : ah oui, on va faire comme ça mais on pourrait aussi faire autrement et puis alors là, c'est parti. Elle, c'est extrêmement clair, elle maîtrise son sujet, elle a appréhendé tous les aspects et donc c'est de nature à créer de la confiance aussi parce que sur des sujets comme ça, le mot clé c'est la confiance.

**Mme Sylvie GUINET** : Ça m'a un peu amusé mais quand on en est à douter que si on met du gravier à la place de je ne sais pas quoi, que ça va s'effondrer ; il y a des spécialistes pour ça.

**M. Serge BÉRARD** : Oui c'est vrai mais après je pense qu'effectivement c'est le but de ces réunions aussi, c'est qu'à l'issue de ces réunions, les gens voient les acteurs, on partage des expériences, on montre d'autres projets qui ont abouti...et c'est le but.

On peut comprendre que, alors ceux qui ont une sensibilité environnementale très développée ou les riverains qui peuvent être concernés se disent : si on fait un ouvrage et que j'habite en-dessous, c'est mieux s'il ne craque pas, c'est sûr donc les questions sont légitimes mais c'est vrai que le SMAGGA, le maître d'œuvre qui vraiment travaillent bien pour l'instant ; on va s'assurer que ça continue.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Sur ce que disait Sylvie sur la technicienne qui était compétente mais dans la salle, nous avons énormément d'experts aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, il y en a. Je ne sais pas si vous remarquez mais il y en a beaucoup sur Facebook aussi, des experts ; c'est comme ça.

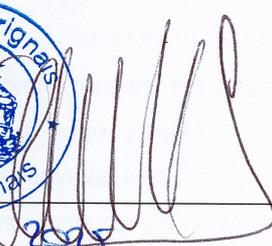
**Mme Solange VENDITTELLI** : Il y a eu une première réunion, on était beaucoup plus nombreux et je pense que les gens qui étaient contents du projet ne sont pas revenus et il y a toujours ceux qui ne sont pas contents qui reviennent.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, je revois toujours les mêmes c'est sûr, mais c'est comme ça. On prend, il faut être patient et puis comprendre aussi ce que vivent les gens, qui sont sincères.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Oui, tout à fait. Par contre, ce que je regrette, c'est que ce soit tardif. Je pensais que ça allait démarrer en 2023 moi, dans ma tête.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, les avant-projets ; la définition des avant-projets. En 2029, si tout va bien et on essaie, alors on a on a un enjeu d'accélération mais il y a des contraintes. On est dans un pays où il y a des normes, je ne sais pas si vous avez remarqué, il faut les respecter et ça prend du temps. Merci de votre attention et je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 14

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 mars 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 15 avril 2025  
Éric JACQUET (Secrétaire du Conseil municipal du 19 mars 2025)	Le 15 avril 2025 
Mise en ligne le : 22 avril 2025	